

DIVERS.

	Arbitrage et sentences arbitrales.	20,000 00
	Commission des chemins de fer de l'Etat—Entretien et exploitation, y compris \$800 pour Clyde Leavitt, inspecteur en chef des incendies.	190,150 00
	Commissaires des chemins de fer de l'Etat—Pour payer les dépenses relatives aux causes qui lui ont été soumises.	15,000 00
	Contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'université McGill, pour la fondation d'une école de construction des chemins de fer et du transport en général, affilié à la faculté des sciences appliquées.	2,500 00
	Contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique, de Montréal, pour améliorer l'enseignement dans la construction des chemins de fer et le transport en général.	2,500 00
	Contribution au congrès de l'Association internationale des chemins de fer.	97 33
	Frais de litige.	3,000 00
	Commissaire des chemins publics—Pour pourvoir à l'organisation et au paiement du personnel de la Commission des chemins publics, y compris A. W. Campbell, I. C., en qualité de commissaire des chemins publics à \$5,000 par année.	25,000 00
108	Wagons du Gouverneur général—Service, réparations et modifications.	5,000 00
	Prêt de pas plus de \$35,000,000, remboursable sur demande, avec intérêt payable semestriellement au taux de six p.c. (6%) par année; affecté au paiement des dépenses faites ou des dettes encourues du chef du paiement de l'intérêt sur les valeurs en excédent de la somme disponible prélevée sur les recettes nettes, ou au paiement des prêts arrivés à terme de la Cie de chemin de fer <i>Canadian-Northern</i> ou de toute autre compagnie faisant partie du réseau du chemin de fer <i>Canadian-Northern</i> , et aux fins de construction et d'améliorations; ledit prêt doit être garanti par hypothèque sur l'entreprise du réseau du chemin de fer <i>Canadian-Northern</i> , aux termes et conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil.	35,000,000 00
	Travaux divers non prévus.	2,500 00
	Impressions et papeterie—Service extérieur.	7,000 00
	Levés et inspections—Canaux, y compris appointements et frais des experts temporairement employés.	40,000 00
	Levés et inspections—Chemins de fer, y compris appointements et frais des experts temporairement employés.	55,000 00
	Pour apuration des comptes de toute compagnie de chemins de fer au Canada, au nom du gouvernement du Canada.	15,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 21 juin écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit (*Deux tiers des sommes ci-dessous*):—

XVIII—SUBVENTIONS POSTALES ET AUX PAQUEBOTS.

Services locaux.

173 Service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord et de la côte sud du golfe St-Laurent, ou entre les ports de l'Île du